

Strasbourg, 6 novembre 2023

APCAT(2023)01 REC  
Orig. anglais

## **ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

### **RECOMMANDATION**

**Utilisation des outils numériques tels que les médias sociaux et les applications mobiles pour communiquer efficacement sur les risques de catastrophes**

**Adoptée à la 80<sup>e</sup> réunion du Comité des Correspondants permanents et réunion des directeurs des Centres spécialisés (Réunion conjointe)  
6-7 novembre 2023, Strasbourg.**

**Le Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA),**

- A. rappelle que dans le Plan à moyen terme 2021 - 2025, adopté à la 14<sup>e</sup> réunion ministérielle du 24 novembre 2020 à Matosinhos, Portugal, les Ministres ont appelé à l'adoption de politiques particulières pour la communication des informations relatives à la réduction des risques de catastrophes et la diffusion de manière simple, transparente, facile à comprendre et accessible à toutes les informations précises et non sensibles sur les risques, les aléas et les catastrophes ;
- B. note que l'une des priorités du Comité énumérées dans le Plan à moyen terme 2021-2025 consiste à élaborer des lignes directrices visant à intensifier l'utilisation des médias sociaux, des médias traditionnels, des mégadonnées et des réseaux de téléphonie mobile, afin d'appuyer les mesures que prennent les États pour communiquer efficacement des informations relatives aux risques de catastrophes ;
- C. reconnaît que le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 invite les États à utiliser les médias, y compris les médias sociaux et les réseaux de téléphonie mobile, afin d'exploiter les connaissances en vue de procéder à l'évaluation des risques avant la catastrophe, prendre des mesures de prévention et d'atténuation et élaborer et mettre en œuvre des dispositifs appropriés de préparation et d'intervention efficace en cas de catastrophe ;
- D. estime qu'il est possible de réduire les effets des catastrophes si les populations sont conscientes des risques de catastrophes, s'y préparent et savent agir dans les situations d'urgence ;
- E. reconnaît que les plateformes de médias sociaux font désormais partie de la vie quotidienne de millions de personnes, dont elles peuvent sauver et protéger les vies et les moyens de subsistance, jouant ainsi un rôle essentiel ;
- F. note que les pressions exercées par les médias, telles que les rumeurs ou le chaos informationnel sur les médias sociaux, peuvent créer un sentiment de panique ou de peur, qui peut à son tour avoir des conséquences désastreuses sur les populations.

**recommande aux États membres de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :**

1. d'élaborer, dans le cadre de la planification des actions de prévention et de préparation, des politiques nationales, un cadre juridique, des plans et des programmes visant à soutenir l'intégration et l'utilisation des outils numériques, tels que les médias sociaux, dans les pratiques et à faciliter la communication et la collaboration avec la société civile ;

2. d'exploiter les possibilités offertes par le numérique en prévoyant, dans le cadre de la réponse aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence, des réseaux d'acteurs spécifiques chargés de surveiller l'environnement des médias sociaux ;
3. d'intégrer, dans le cadre des mesures de prévention et de préparation, l'utilisation régulière des réseaux mobiles, de la diffusion cellulaire et des médias sociaux dans leurs campagnes de sensibilisation et de communication afin de renforcer la confiance du public ;
4. d'assurer, dans le cadre de la gestion des situations d'urgence et lors des interventions en cas de catastrophe, une communication descendante en temps réel grâce aux médias à la fois nouveaux et traditionnels (les réseaux mobiles, la diffusion cellulaire et les médias sociaux) afin de transmettre à la population des informations précises et pertinentes en temps opportun ;
5. de mobiliser les communautés d'experts numériques à la fois pour collecter des données et des informations utiles concernant l'état des routes et des ponts, les niveaux d'eau, les réseaux mobiles et électriques, et mettre à jour les cartes généralement utilisées par la population ;
6. d'utiliser les données des médias sociaux comme un outil supplémentaire d'évaluation de la situation pour obtenir la vision la plus claire de la catastrophe sur le terrain et intensifier ou réduire les réponses en conséquence ;
7. de surveiller l'espace numérique pour repérer tout chaos informationnel éventuel (rumeurs ou campagnes de désinformation) et éviter tout sentiment de panique ou de peur susceptible de provoquer des conséquences désastreuses sur le terrain ;
8. de communiquer avec la population sur la situation, à l'aide de la diffusion cellulaire selon une approche descendante et des médias sociaux pour répondre, dans la mesure du possible, aux questions et aux demandes formulées;
9. de mobiliser la société civile et de la faire participer aux étapes de la préparation, de l'intervention et du rétablissement grâce aux outils numériques, chaque fois que cela est possible et pertinent, conformément au cadre juridique national ;

invite le Secrétariat à soumettre la Recommandation 2023-1 au Comité des Ministres pour information et distribution éventuelle à tous les États membres du Conseil de l'Europe.